

N° CAS: 106-93-4 MSDS

MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| | : |
| N° Index | : 602-010-00-6 |
| N° CE | : 203-444-5 |
| N° CAS | : 106-93-4 |
| Code du produit | : 03265 |
| Formule brute | : C ₂ H ₄ Br ₂ |
| Structure chimique | : <chem>BrCH2CH2Br</chem> |
| Synonymes | : Ethylene dibromide |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|--|--|
| Spec. d'usage industriel/professionnel | : Industriel. Réservé à un usage professionnel. |
|--|--|

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | |
|---|------|
| Cancérogénicité, catégorie 1B | H350 |
| Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 | H311 |
| Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 | H331 |
| Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 | H301 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 | H319 |

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H335
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45
T; R23/24/25
Xi; R36/37/38
N; R51/53

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS06



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H350 - Peut provoquer le cancer.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, poussières, fumées, gaz.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| | |
|----------|-----------------------------------|
| Nom | : 1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS |
| N° CAS | : 106-93-4 |
| N° CE | : 203-444-5 |
| N° Index | : 602-010-00-6 |

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/.... Consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|--|
| Symptômes/effets | : Peut provoquer le cancer. |
| Symptômes/effets après inhalation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Toxique en cas d'ingestion. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------|---|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. |
|------------------------------|---|

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : Gants de protection |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Masse moléculaire | : 187.89 g/mol |
| Couleur | : Clear Colorless. |
| Odeur | : chloroform like. |
| Seuil olfactif | : 10 ppm |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : 8 - 11 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 131 - 132 °C |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 11 mm Hg (at 20°C) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 6.48 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 2.18 g/cm ³ |
| Solubilité | : Eau: Very slightly soluble in cold water |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Surchauffe. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation: Toxique par inhalation. Oral: Toxique en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS (106-93-4)

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1605

N° ONU (IMDG) : 1605

N° ONU (IATA) : 1605

N° ONU (ADN) : 1605

N° ONU (RID) : 1605

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE

Désignation officielle de transport (IMDG) : DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE

Désignation officielle de transport (IATA) : Ethylene dibromide

Désignation officielle de transport (ADN) : DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE

Désignation officielle de transport (RID) : DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE

Description document de transport (ADR) : UN 1605 DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE, 6.1, I, (C/D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1605 DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE, 6.1, I, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 1605 Ethylene dibromide, 6.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) : UN 1605 DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE, 6.1, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) : UN 1605 DIBROMURE D'ÉTHYLÈNE, 6.1, I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 6.1

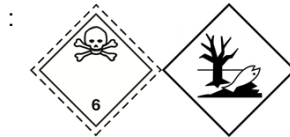
Etiquettes de danger (ADR) : 6.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1

Etiquettes de danger (RID) : 6.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Groupe d'emballage (ADN) : I
Groupe d'emballage (RID) : I

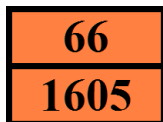
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : T1
Dispositions spéciales (ADR) : 354
Quantités limitées (ADR) : 0
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P602
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP8, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T20
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2
Code-citerne (ADR) : L10CH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU14, TU15, TE19, TE21
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV1, CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S9, S14
Danger n° (code Kemler) : 66
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/D
Code EAC : 2X
Code APP : B

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 354
Instructions d'emballage (IMDG) : P602
Instructions pour citernes (IMDG) : T20
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2, TP13, TP37
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-A
Catégorie de chargement (IMDG) : D
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW2
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless, volatile liquid. Highly toxic if swallowed, by skin contact or by inhalation.
N° GSMU : 154

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

- Transport aérien

| | |
|---|------------|
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : Interdit |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : Interdit |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : Interdit |
| Code ERG (IATA) | : 6L |

- Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Code de classification (ADN) | : T1 |
| Dispositions spéciales (ADN) | : 354, 802 |
| Quantités limitées (ADN) | : 0 |
| Quantités exceptées (ADN) | : E0 |
| Transport admis (ADN) | : T |
| Équipement exigé (ADN) | : PP, EP, TOX, A |
| Ventilation (ADN) | : VE02 |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 2 |

- Transport ferroviaire

| | |
|---|--------------------------------|
| Code de classification (RID) | : T1 |
| Dispositions spéciales (RID) | : 354 |
| Quantités limitées (RID) | : 0 |
| Quantités exceptées (RID) | : E0 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P602 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP8, MP17 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : T20 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP2 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L10CH |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) | : TU14, TU15, TU38, TE21, TE22 |
| Catégorie de transport (RID) | : 1 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 66 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS n'est pas sur la liste Candidate REACH

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

- AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification according to AwSV; N° ID 241)
- 12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : 1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée
- NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

- Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
- Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci
- Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 |
| Carc. 1B | Cancérogénicité, catégorie 1B |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 |

1,2-DIBROMOETHANE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| R23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau |
| R45 | Peut provoquer le cancer |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| T | Toxique |
| Xi | Irritant |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit